

Des géraniums et des Hommes – un plaidoyer pour des plantes équitables

**Illégaux, nos géraniums?
Voilà une question qui mérite réflexion.**



NOS JARDINS QUÉBÉCOIS SONT FLEURIS DE PLANTES ORIGINAIRES DE PARTOUT SUR LA PLANÈTE ET DONT UNE MAJORITÉ PROVIENT DE PAYS ASIATIQUES. CE CLICHÉ A ÉTÉ PRIS DANS LES HIMALAYAS.

Photo: Dave Demers

Dans son *Écran radar* du 15 mai 2006¹, le magazine québécois *L'Actualité* titrait «Les fleurs du mal». Cette courte dépêche rapportait la controverse dans laquelle est plongée une entreprise québécoise, qui, comme c'est le cas avec des géants comme Bayer ou Pfitzer, est dénoncée par deux ONG (Organisations non gouvernementales), l'une américaine et l'autre africaine. Pour quel motif? L'exploitation de ressources biologiques de pays africains sans qu'un sou ne leur soit versé en retour. Le recours semble légitime puisque le Canada a ratifié la *Convention sur la diversité biologique*, convention qui prône le «partage juste et équitable» de notre héritage naturel planétaire.

Dans ce cas, le Congo serait en droit de réclamer une certaine redevance sur chaque petit pot de «l'améliorant de performance sexuelle» concocté dans le laboratoire mis en cause situé à Sainte-Julie. Frustration tiers-mondiste mal exprimée? Recours utopique à écarter du revers de la main? Est-ce que le producteur de géraniums québécois devrait craindre une mise en demeure de la part du gouvernement sud-africain pour redevances impayées? Dormons en paix, du moins pour l'instant.

Néanmoins, dans la foulée de ses intentions vertes et durables, notre industrie n'aurait-elle pas avantage à esquisser le coup en le désamorçant?

Voici une idée qu'il faudrait mijoter: un plaidoyer en faveur de «plantes équitables».

La Convention

Malgré l'abstinence notoire de nos voisins du sud, la *Convention sur la diversité biologique* a été endossée par 188 pays, au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Ses objectifs, plus que louables, sont la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques². Toutefois, 14 ans après sa ratification, son application concrète demeure rare, sinon inexistante.

C'est un dossier complexe: à qui appartient la pomme? et notre vache laitière? le B.T.? Les masses clameront que tout cela est un héritage mondial à partager, sans aucun titre de propriété. Voilà une juste mais simpliste affirmation qui, comme une médaille, possède un revers tout aussi pertinent: *qui se porte garant* du bagage génétique originel de ces organismes, sinon les peuples habitant leurs habitats d'origine respectifs? Qui doit-on ▷

¹ Cousineau, Marie-Eve, «Les fleurs du mal», *L'Actualité*, 15 mai 2006, p. 20

² <www.biodiv.org>

remercier d'avoir préservé les ormes asiatiques dont le bagage génétique a permis d'améliorer la résistance à la maladie hollandaise de nos chers ormes d'Amérique? À quelle porte avons-nous frappé pour sauver les pommes de terre, suite à la catastrophique famine irlandaise du 19^e siècle?

La conservation et l'étude des milieux naturels de la planète sont fondamentales à notre survie, qu'on ne l'oublie pas. Notre ignorance est déconcertante et notre laxisme envers la protection de l'environnement est un fait que les générations futures nous reprocheront, tout comme nous reprochons l'esclavage et les coupes à blanc à nos prédécesseurs. Prendre en tutelle son environ-

nement et se donner les moyens de valoriser cette action s'impose à nous comme un défi que nous devons relever. L'horticulture, notre gagne-pain à tous, peut y jouer un rôle majeur.

Histoires de propriété intellectuelle

Suite aux efforts soutenus du Canadian Ornamental Plant Foundation (COPF)³, l'idée de la propriété intellectuelle sur les plantes de jardin a fait son bout de chemin. Toutefois, il ne faut pas se tromper: il est ici question de plantes horticoles pour lesquelles des travaux d'amélioration génétique, donc temps et argent, ont été accomplis. Dans le contexte actuel,

Pfizer versus San

La vente à la multinationale pharmaceutique Pfizer des droits sur une molécule isolée d'*Hoodia gordonii*, un cactus du sud de l'Afrique reconnu pour couper la soif et l'appétit, a soulevé des plaintes de la part du peuple des San. Décimé par le VIH et en voie de disparition, ce peuple, détenteur du savoir ancestral, a obtenu, en 2002, l'engagement de ce géant à verser d'éventuelles redevances sur l'utilisation de cette molécule. Cette victoire de David contre Goliath constitue un point tournant dans la réappropriation de l'héritage naturel.